

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Questions stratégiques

REVISION DE LA VISION DE LA STRATEGIE CITES POUR 2008-2020

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À sa 14^e session (La Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté la Vision de la stratégie CITES pour 2008-2013 dans sa résolution Conf. 14.2.
3. A sa 16^e session (Bangkok, 2013), la Conférence des Parties a adopté une version révisée et élargie de ce document intitulée Vision de la stratégie CITES 2008-2020, qui figure en annexe de la résolution Conf. 16.3. Des amendements mineurs de cette Vision de la stratégie sont proposés à la présente session dans le document CoP17 Doc. 14.5 qui porte sur la *Coopération avec d'autres organisations*.
4. À sa 66^e session (Genève, janvier 2016), le Comité permanent a adopté une série d'[indicateurs](#) révisés afin de mesurer les progrès de la mise en œuvre de la Vision de la stratégie CITES 2008-2020.
5. La 18^e session de la Conférence des Parties se tiendra en 2019, et la 19^e en 2022. Afin de se préparer à l'élaboration d'une vision de la stratégie postérieure à 2020, le Secrétariat recommande que la Conférence des Parties adopte les projets de décision figurant à l'annexe 1 du présent document.

PROJETS DE DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

À l'adresse du Comité permanent:

17.A Le Comité permanent:

- a) établit un groupe de travail sur le plan stratégique composé de représentants de toutes les régions ainsi que du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux afin d'élaborer, avec l'appui et la coopération du Secrétariat, une proposition de vision de la stratégie pour la période postérieure à 2020 accompagnée d'un plan d'action et d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis ;
- b) dans le cadre du groupe de travail, examine les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Vision de la stratégie CITES 2008-2020 par rapport aux indicateurs, en tenant compte de l'*Agenda 2030 pour le développement durable* et des objectifs et cibles qui lui sont associés, et du *Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité incluant les objectifs d'Aichi* ; et
- c) soumet une proposition de vision de la stratégie CITES pour la période postérieure à 2020, accompagnée d'un plan d'action et d'indicateurs associés, pour examen à la 18^e session de la Conférence des Parties.

À l'adresse des Parties:

17.B Les Parties sont invitées à évaluer leurs efforts relatifs à la mise en œuvre de la Vision de la stratégie CITES pour 2008-2020 et du plan d'action associé, et à soumettre les conclusions de cette évaluation au groupe de travail sur le plan stratégique du Comité permanent par le biais de leurs représentants à ce groupe de travail.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESOLUTIONS OU DECISIONS

LE Secrétariat estime que la mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Vision de la stratégie CITES 2008-2020, au moyen des indicateurs adoptés par le Comité permanent requerra les services d'un consultant externe, pour un coût de 15 000 dollars, mais qu'hormis cet aspect, les tâches envisagées dans les propositions de décision du présent document pourront réalisées bien dans le cadre des ressources existantes.